

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON**

Mardi 22 juin 2021

Présidée par Mme ANNABEL PULCRANO, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 16 mars 2021
4. Assermentation d'un membre du Conseil communal pour la législature 2021-2026
5. Communications de la Présidente
6. Communications de la Municipalité
7. Rapport de la Municipalité relatif à la législature 2016-2021
8. Préavis N°2/2021 relatif aux comptes de l'année 2020
 - Rapport de la commission de gestion
9. Rapport des Associations intercommunales, PRM, ASSAGIE
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 15 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusés sont : Mme Sandra Breitling, M. Raymond Chatelan, M. Louis de Montpellier, M. Antoine Du Pasquier, M. Dominique Pioletti, M. Shai Sorek et M. Andreia Uffer

Les conseillers absents sont : M. Lawrence Breitling et M. Julien Vuillet

La Présidente déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Annabel Pulcrano : « J'ai une modification à apporter sur le point 4 Assermentation d'une nouvelle conseillère pour la législature 2021-2026, Mme Cristina Mirante. Cette assermentation doit se faire avant la prochaine séance du conseil car Mme Mirante va faire partie du bureau du conseil et doit être assermentée avant d'entrer en fonction ».

Acceptation de l'ordre du jour modifié à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal du 16 mars 2021

Acceptation du procès-verbal par 14 voix, 1 abstention.

4. Assermentation d'un membre du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Mme Cristina Mirante est assermentée par la Présidente du Conseil communal, pour la nouvelle législature à venir.

5. Communications de la Présidente

La Présidente communique sur les points suivants :

1. La Présidente annonce à l'assemblée avoir reçu une pétition du concitoyen M. Carl Kyril Gossweiler au sujet « Pétition pour la connaissance du Village » qui sera dirigé vers les nouveaux conseillers de la prochaine législature.

A la demande d'un conseiller, Madame la Présidente donne lecture de la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler à l'assemblée.

La pétition est sur le bureau pour ceux qui voudraient la consulter à la fin de la séance. Il sera répondu au pétitionnaire lors d'une prochaine séance du bureau.

2. La Présidente a reçu les deux lettres de démission, celle de deux conseillers élus pour la prochaine législation qui ont été élus à la Municipalité, il s'agit de M. Pascal Mercier et M. Lawrence Breitling.
3. La Présidente a également reçu un mot de démission de M. Andreia Uffer car il déménage et quitte Buchillon.
4. La Présidente a également reçu une annonce pour la recherche d'une secrétaire du Conseil Intercommunal pour l'ARASMAC. Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay. Petit poste de travail de quelques heures. 2-3 séances par année en soirée. Entrée en fonction au mois d'août 2021. Poste rémunéré. Si quelqu'un s'intéresse à faire ce petit travail, l'annonce se trouve également sur le bureau.
5. La Présidente a également reçu une annonce de Mme Cosette Egger du JABB (Joyeux amis Boulistes de Buchillon). Le tournoi de pétanques des familles aura lieu le dimanche 29 août 2021 et tout le monde est invité à participer. L'affiche est disponible sur le bureau. Il faut s'inscrire chez Mme Cosette Egger.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic, M. Robert Arn excuse l'absence du Municipal M. Max Giarré pour raisons subites et inattendues.

7. Rapport de la Municipalité relatif à la législature 2016-2021

M. le Syndic explique à l'assemblée que la Municipalité doit présenter en début de législature un plan de législature. Il présente ce que la Municipalité a fait durant la législature. La présentation se trouve sur le site internet de la commune.

Le clou, le must, l'apothéose de la législature c'est ceci : Rénovation du centre administratif et des logements. Vous êtes forcément au courant qu'un référendum a été lancé contre votre décision et que ce référendum a abouti, ce qui fait que ce projet qui prévoit l'isolation des façades et des fenêtres et de la toiture, le remplacement des fenêtres, le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et je passe encore certains détails, qui permet d'économiser 13'500 litres par année et aboutit à une diminution de 80% d'énergie entre l'isolation et la pompe à chaleur. Et bien ce projet-là est à remettre sur l'ouvrage pour la prochaine Municipalité.

Il reste une idée de projet avec une possibilité de mettre des panneaux solaires sur le bâtiment scolaire :

Surface de panneaux : 400 m²

Production : 83'000 kWh / an

Autoconsommation dans le collège, la maison de commune et les villas : 36 %

Gain sur 25 ans : CHF 265'000.-

Les constructions :

- Il a fallu déménager l'UAPE dans les locaux du collège de Buchillon (2 salles de classes) afin de libérer la ferme.
- Planning de Luna a été un peu perturbé à cause de la ferme.
- Démarrage de la construction de Luna
- Le hangar communal, l'appendice couvert et le casier pour déchets verts. La Municipalité attend juste le délai de recours avant le démarrage des travaux.

Les finances :

- Pour notre projet Luna nous avons dû emprunter CHF 14'000'000.- à un taux d'intérêt de 1.1 % sur 15 ans
- Financement du projet de hangar par les fonds propres communaux
- Maintien d'une situation financière saine, avec un taux d'imposition de 52%

Plan de parcage automobile public :

- 19 places le long de la salle de gym
- 80 places de parking en tout, la moitié destinée à la location
- 21 places sur la place de la Chapelle (macaron ou stationnement 8 heures)
- 15 places blanches dans le village (stationnement 3 heures)
- Parking de la plage gratuit

Plan général d'affectation communal (PACOM) :

Quelques chiffres :

- Surcapacité d'accueil de 192 habitants
- Définition du territoire urbanisé
- A l'extérieur du territoire urbanisé : dézoner les franges des zones à bâtir – résultats : dézoning de zone à bâtir en zone verdure, zone agricole ou PEC 19 de 10 parcelles non bâties + 14 partiellement bâties.
- A l'intérieur du territoire urbanisé : Dézoner les surfaces libres de plus de 2500 m² – Pas de mesures contraires à la densification – Résultats :

- dézonage de zone à bâtir en zone de verdure ou PEC 19 de 18 parcelles partiellement bâties - (Chiffres provisoires indiqués sous réserve)
- Surcapacité d'accueil résiduelle : 31 habitants

Refonte du règlement communal des constructions

- Suppression des PPA
- Constructibilité définie par un « indice d'occupation du sol (IOS) » et par une hauteur maximale
- 7 zones constructibles distinguées (provisoirement)
- Zone centrale A (village existant)
- Zone centrale B : IOS de 0.2
- Zone d'habitation de très faible densité A : IOS de 0.15
- Zone d'habitation de très faible densité B : IOS de 0.10
- Zone d'habitation de très faible densité C : IOS de 0.05
- Zone de tourisme et de loisirs : IOS de 0.125
- Zone affectée à des besoins publics : IOS de 0.2

Procédure d'adoption de législation du PACOM :

- Première mouture
- Examen préliminaire par a DGTL
- Corrections
- Examen préalable par les services cantonaux
- Eventuels ajustements
- Présentation publique
- Enquête publique de 30 jours
- Traitement des oppositions
- Soumission au CC
- Modifications éventuelles suite à l'enquête publique et aux amendements demandés par le CC
- Nouvel examen préalable par les Services de l'Etat
- Enquête publique complémentaire
- Nouvelle soumission au CC
- Approbation par le Conseil d'Etat

Gestion des déchets :

- Etudier la nouvelle déchetterie
- Renoncement au déplacement de la déchetterie
- Suppression de la collecte séparée des gazons et des branches
- Révision du Règlement sur la gestion des déchets :

- Introduction d'un article fixant une nouvelle taxe sur les déchets verts, calculée en fonction de la surface de jardin
- Introduction d'une directive sur la collecte des déchets

Vins communaux :

- Valorisation des vins communaux
- 2300m² en chasselas et en gamaret

Valorisation du patrimoine :

- Réfection de la fontaine de la Môlez
- 3 cerisiers jaunes ont été plantés

Port de Buchillon :

Mise en valeur de la zone de halage de Buchillon.
Légalisation et désensablage du « port des pêcheurs »

Le plan de la législature se trouve sur le site internet de la commune. Vous pouvez aller le consulter.

Pour 3 Municipaux c'est la fin de leur mission. **M. Max Giarré** a fait 4 ans et le syndic le remercie pour le travail accompli, **M. Patrick de Preux** aura fait 10 ans et le Syndic le remercie également pour son engagement, sa volonté, son énergie et le syndic lui-même qui aura fait une seule législation. Il souhaite également bon courage à la nouvelle législature.

La Présidente remercie le Syndic pour cette présentation et demande aux conseillers s'ils ont des questions.

M. François Gabella aimerait revenir sur le bilan de législature de la Municipalité dressé par notre Syndic Robert Arn, et croit qu'il ne faut pas s'arrêter sur l'unique échec de l'exécutif à savoir l'aboutissement du référendum. Notre Municipalité a géré de main de maître les ambitieux projets immobiliers d'Etoy-Sud et de Luna. Ces deux projets ont été menés à terme, dans les délais et en respectant les budgets votés par le Conseil. Ce sont des réussites esthétiques unanimement saluées non seulement par les citoyens de notre Commune, mais aussi par les visiteurs des communes voisines. De plus, notre Municipalité a été très rigoureuse dans la gestion des deniers publics d'une part en contenant les dépenses mais aussi en tentant de freiner les appétits du Canton. Pour revenir aux projets immobiliers, je pense que, sans le dynamisme de notre Municipalité, nous aurions peut-être retardé les travaux voire avoir renoncé à les entreprendre

à cause de la crise du Covid -19. N'oublions pas que la Commune reverse quasiment l'intégralité des impôts perçus au canton pour une facture sociale qui sans cesse prend l'ascenseur et que grâce aux revenus locatifs de nos immeubles, une bonne partie de notre ménage communal est financé. En conclusion, je pense qu'il faut saluer un bilan très positif de notre Municipalité sortante qui mérite selon moi nos félicitations et notre reconnaissance.

La Présidente demande à l'assemblée si quelqu'un désire encore faire une remarque sur la présentation du Syndic. Cela n'est pas le cas et l'on passe au point suivant.

8. Préavis 2/2021 relatif aux comptes de l'année 2020

*Lecture du rapport par M. Daniel Calabrese de la Commission de gestion.
(Ce rapport est à lire sur le site communal)*

La Président ouvre la discussion.

M. François Gabella a une question sur le rapport de gestion de la Municipalité en page 4 il est écrit « durant l'année 2020 la Municipalité et l'administration communale ont été particulièrement sollicités par des demandes d'information formulées dans le cadre de la loi cantonale sur l'information LINFO. Serait-il possible de savoir de combien de fois on parle et de qui émanaient ces demandes.

M. le Syndic répond qu'il ne peut pas préciser avec exactitude le nombre de fois, une bonne dizaine ou peut-être plus. Pour ce qui est des demandeurs, le Syndic répond qu'il n'est pas autorisé à répondre car ceci est couvert par le secret de fonction.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon :

- Vu le Préavis municipal n. 2/2021 relatif aux comptes de l'année 2020
- Oüi le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'année 2020 tels que joints en annexe au présent Préavis et dont il fait partie intégrante ;

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2020.

La Présidente remercie la commission de gestion pour le travail accompli.

9. Rapport des Associations intercommunales, PRM, ASSAGIE

Puisque M. Raymond Chatelan, délégué à la PRM est excusé, le rapport est présenté par le délégué suppléant à la PRM, M. Jeanny Perrin.

Lecture du rapport de M. Raymond Chatelan :

Le 1^{er} juillet 2013, notre commune adhère à la PRM, association intercommunale Police Région Morges.

Pour les 6 premiers mois, pas moins de 67 interventions diverses.

Par la suite, relevons cependant une moyenne d'environ 100 interventions par année.

Le ratio policier/population correspond à une moyenne de 1 policier pour 618 habitants sans tenir compte de la nouvelle recrue que chacun connaît ; elle nous guette le long de nos routes pour nous prendre en photo, animal au long cou, son nom LA GIRAFE.

La présence policière nous assure plus de sécurité par les passages réguliers de jour comme de nuit avec des contrôles en tous genres.

235 amendes d'ordre ont été délivrées en 2020 ; et il est bon de savoir que les Municipaux en distribuent aussi, et même pendant la « trêve Covid-19 » !

Les interventions sont très diverses, voici un petit résumé 2020 :

Atteintes au patrimoine	7
Vols par effraction	2
Accidents de la circulation	3
Règlement de police	20
Violences domestiques	0
Circulation	24
Stupéfiants	1
Accidents de personnes – danger	17
Actions – mesures de police	16
Demande d'assistance – informations	

Personnes-Objets et lieux	4
Autres infractions aux lois	5

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel de la PRM, www.police-region-morges.ch.

M. Jeanny Perrin aimerait juste ajouter que **M. Raymond Chatelan** a été délégué du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2021, il a fait partie du Conseil intercommunal de la PRM et de toutes les commissions puisque c'est le seul délégué de Buchillon à faire partie automatiquement de toutes les commissions. C'est à peu près 8 – 10 séances par année.

Mme Cristina Mirante donne lecture du rapport de l'ASSAGIE.

Pour rappel, sous le nom d'ASSAGIE, cette association scolaire a été acceptée par les conseils communaux et généraux à l'automne 2009 et installée en janvier 2010 dans le but de pourvoir au besoin de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés enfantines, primaires et secondaires. Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement ainsi que des transports scolaires, des devoirs surveillés, des cantines scolaires et de l'accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Ce sont tout autant des sujets qui sont en autre traités lors des séances qui se comptent au nombre de deux par année.

L'ASSAGIE fonctionne comme une commune avec un comité de direction qui en est l'organe exécutif et un conseil intercommunal l'organe législatif.

Après cinq années passées au sein de l'ASSAGIE en tant que présidente du conseil intercommunal, je peux aujourd'hui témoigner de la volonté et de la capacité de cette association à exécuter et entreprendre les démarches nécessaires pour que des projets, dont certains de très grande envergure, puissent voir le jour, afin de répondre aux besoins des élèves domiciliés sur le territoire des communes associées. Je peux notamment citer la construction du collège Marie III à Gimel en 2018.

Je pourrais certainement en dire beaucoup plus, mais finaliserai en invitant tous ceux qui seraient intéressés d'approfondir et accompagner le développement des activités au sein de l'ASSAGIE à visiter le site www.assagie.ch.

Je vous remercie encore pour votre attention et votre confiance dans l'exercice de ma fonction au sein de cette association pour la législature 2016-2021.

10. Divers et propositions individuelles

M. Beat Schmied demande de changer sur le préavis, page 6, le point 3.1.1, les loyers que vous encaissez ne concerne pas Roger-Delessert 10-12, mais la rue de l'Horloge.

La Présidente termine en remerciant le Syndic, la Municipalité, les membres des commissions du conseil pour le travail qu'ils ont accompli qui était parfois ardu, tous les membres du conseil, surtout ceux qui ne nous rejoignent pas pour la prochaine législature et pour terminer je remercie mes collègues du bureau avec qui j'ai beaucoup apprécié travailler cette dernière année en tant que présidente.

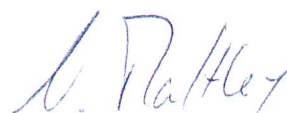
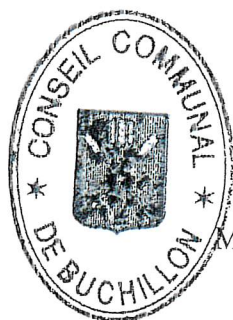
La prochaine séance aura lieu le 7 septembre 2021 et sera donc la première de la nouvelle législature.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h25.

Au nom du Conseil communal



La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La Scrutatrice:
Mme Nathalie Matthey

La prise de note du présent procès-verbal a été prise par Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit, scrutatrice en raison de l'absence de la secrétaire du Conseil communal, Mme Sandra Breitling.